

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Christophe HUAU  
Directeur territorial  
SNCF RÉSEAUX  
1 rue Marcel Paul  
BP 34112  
44041 NANTES CEDEX 1

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Directeur,

Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Président  
Syndicat de Défense des Appellations  
d'Origine Contrôlée  
Château de la Frémoire  
44120 VERTOU

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Président ,

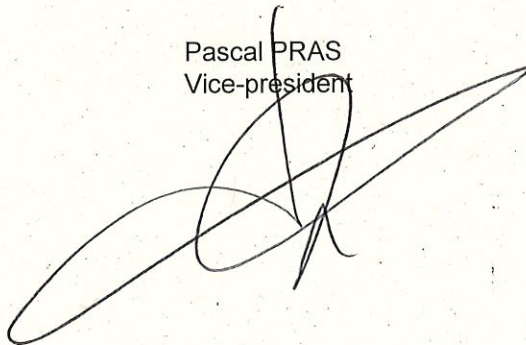
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président , en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Directeur  
Comité Régional de la Conchyliculture  
des Pays de la Loire  
1 place des 3 Alexandres  
85230 BEAUVOIR SUR MER

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Directeur,

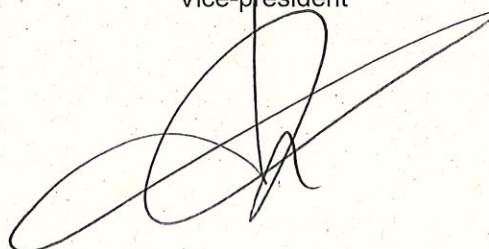
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Arnaud GUYON  
Directeur  
Centre Régional de la Propriété  
Forestière  
36 avenue de la Bouvardière  
44800 SAINT-HERBLAIN

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Directeur,

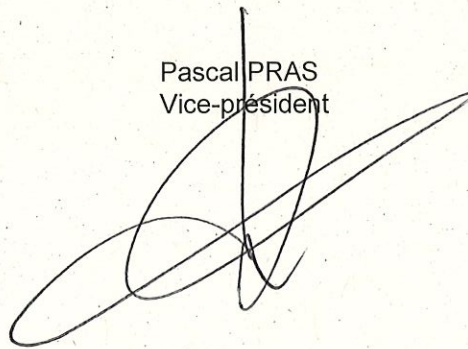
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Olivier TRETOUT  
Directeur général  
Grand Port Maritime de Nantes / Saint-  
Nazaire  
18 Quai Ernest Renaud  
BP 18609  
44186 NANTES CEDEX 4

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Directeur général,

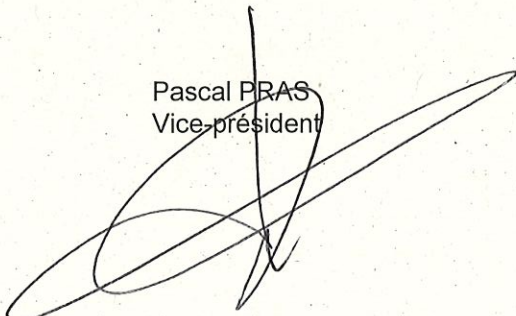
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Laurence GUILLARD  
Déléguée régionale  
Institut National des Appellations  
d'Origine Ouest  
16 rue du Clon  
49000 ANGERS

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame la déléguée régionale,

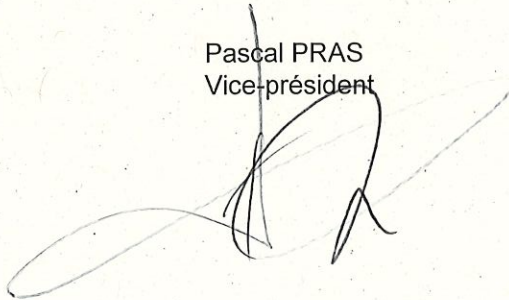
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Madame la déléguée régionale, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Joël FOURNY  
Président  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
de Loire-Atlantique  
5 allée des Liards  
BP 18129  
44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Président,

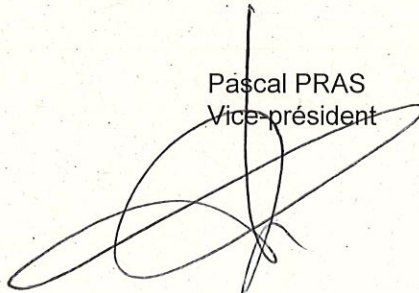
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Yann TRICHARD  
Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Nantes Saint-Nazaire  
16 quai Ernest Renaud  
BP 90517  
44105 NANTES CEDEX 4

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Président,

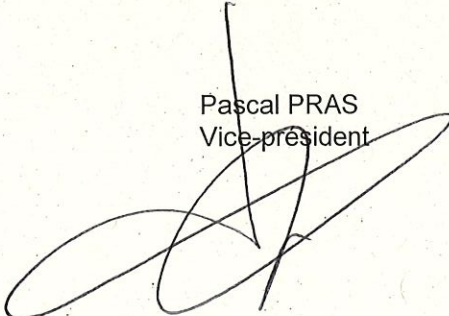
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA



**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Alain BERNIER  
Président  
Chambre d'Agriculture de la Loire  
Atlantique  
rue Pierre-Adolphe Bobierre  
La Géraudière  
44939 NANTES CEDEX 9

**Objet** : Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Président,

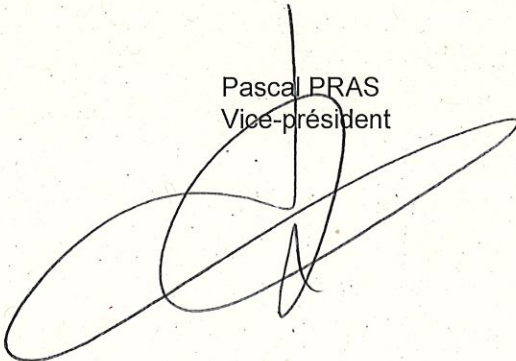
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Christelle MORANCAIS  
Présidente  
Conseil Régional des Pays de la Loire  
Hôtel de Région  
1 rue de la Loire  
44066 NANTES CEDEX 2

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame la Présidente ,

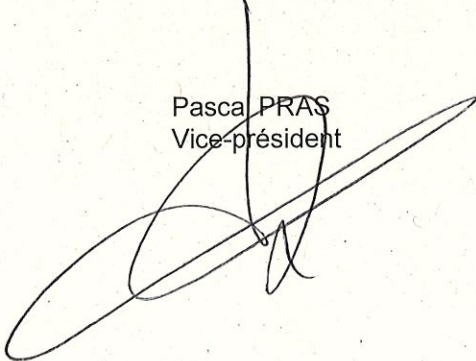
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente , en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Michel MÉNARD  
Président  
Conseil Départemental  
Hôtel du Département  
3 quai Ceineray  
BP 94109  
44401 NANTES CEDEX 1

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Président ,

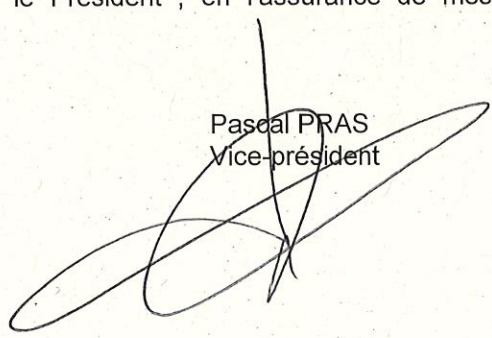
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président , en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Monsieur Didier MARTIN  
Préfet de la Région des Pays de la  
Loire  
Préfet de Loire Atlantique  
6 quai Ceineray  
BP 33515  
44035 NANTES CEDEX 1

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Monsieur le Préfet ,

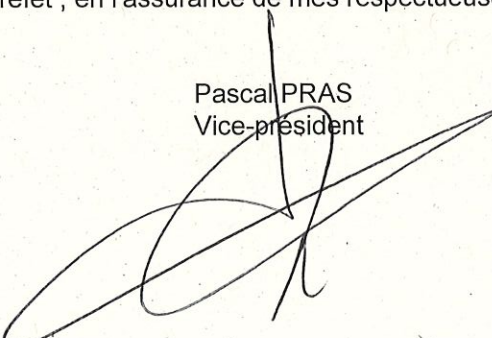
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet , en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA

**Le vice-président**

Affaire suivie par Hélène GARNIER  
Tél. +33 (0)2 40 99 50 09

Madame Johanna ROLLAND  
Présidente  
Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire  
2 cours du Champ de Mars  
44923 NANTES CEDEX 9

**Objet :** Procédure de modification n°1 du PLUm,  
notification aux communes membres

Nantes, le **16 DEC. 2021**

Madame la Présidente ,

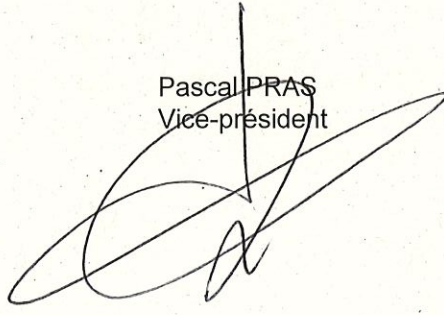
Nantes Métropole a engagé une procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm).

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification est notifié aux personnes publiques associées ainsi qu'aux maires des communes membres de Nantes Métropole.

Ce projet ainsi que les avis émis seront soumis à enquête publique, laquelle est prévue au printemps 2022. Les avis éventuels sont à retourner par courrier à Nantes Métropole dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente notification.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente , en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal PRAS  
Vice-président



Copie pour information : directeur.rice.s de pôle de proximité, DTA